

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE
L'ITON**

RAPPORT D'ACTIVITE



2022



**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE
L'ITON**



Sommaire

<i>Le mot du Président</i>	3
<i>Le bassin versant de l'Iton, l'échelle cohérente de gestion de l'eau</i>	4
<i>Le SMABI, un syndicat pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations..</i>	5
<i>Le comité syndical, organe décisionnel du Syndicat</i>	6
<i>L'équipe du SMABI</i>	6
<i>Intervenir pour garantir le bon Etat écologique de nos cours d'eau</i>	7
<i>Des actions en faveur des milieux aquatiques et humides</i>	13
<i>Sensibiliser sur les enjeux des milieux aquatiques face au réchauffement climatique</i>	19
<i>Communiquer</i>	20
<i>Améliorer les connaissances, veiller sur le bassin de l'Iton</i>	21
<i>Budget et éléments financiers</i>	22

Table des illustrations

Figure 1 Le bassin versant de l'Iton	4
Figure 2 EPCI adhérents au SMABI	5
Figure 3 Etat écologique masses d'eau superficielles – EDL2019	7
Figure 4 RNAOE - Pressions hydro morphologiques BV Iton.....	8
Figure 5 Inventaire pédologique et visuel de la tablette de terrain	14
Figure 6 Vue amont de l'ouvrage.....	14
Figure 7 Avant et après travaux – vue aval.....	15
Figure 8 Avant et après travaux - canal de fuite	15
Figure 9 Vue de la mare créée.....	16
Figure 10 1) Réunion de piquetage 2) Broyages préalables 3) mise en place de pierriers 4) création de mare 5)&8) Création fossés 6) étrepape 7) lâcher de crapelets	16
Figure 11 Opération d'abattages mécaniques.....	17
Figure 12 Alignement de peupliers dépérissant	17
Figure 13 Carte illustrant les parcelles acquises.....	18
Figure 14 Travaux terminés et vue "inondée" du site	19
Figure 15 Découverte de la passe à poissons sur l'ENS du Fourneau à Condé-sur-Iton.....	19
Figure 16 Vue d'un panneau pédagogique installé à Damville sur le zone humide des Poulies	20
Figure 17 Stand du SMABI "aux végétales de Chambray"	20
Figure 18 Jaugeage en cours	21

LE MOT DU PRESIDENT



En décembre 2021, le SMABI cosignait le contrat territorial Eau et Climat du bassin versant de l'Iton, préfigurant les actions à venir pour le bassin versant par l'ensemble des acteurs du petit et grand cycle de l'eau. Des actions ambitieuses pour la préservation des milieux aquatiques et humides sont engagées afin d'atteindre l'objectif de bon état écologique de nos cours d'eau.

De nombreux travaux ont été menés, néanmoins dans ce contexte de réchauffement climatique, nous devons persévérer car les efforts consentis pourraient être insuffisants. Nos actions doivent être guidées par une seule boussole, le développement durable. Il est plus que nécessaire de rappeler que « notre développement doit répondre aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Et c'est bien de cela qu'il s'agit, les actions menées par le SMABI ne s'inscrivent pas dans le court terme. Permettre de réduire l'érosion de la biodiversité, restaurer les écosystèmes aquatiques et les zones humides demande du temps et des investissements. Nous bâtissons notre stratégie avec la nature et plus contre, ce changement de paradigme est un processus long et qui nécessite une co-construction à l'échelle du bassin versant, au-delà de la compétence GEMAPI. Avec les acteurs du bassin, nous sensibilisons, au travers de l'animation d'ateliers participatifs « Eau et Climat », les collectivités à rendre les villes et villages plus résilients face aux conséquences du changement climatique.

Les élus du SMABI se sont également engagés en 2022 afin d'établir une gouvernance adaptée à l'échelle du bassin versant de l'Iton. Un travail de concertation a été mené avec la Communauté de communes des Pays de L'aigle. Cette collectivité a décidé de rejoindre notre syndicat pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à une échelle adaptée et je tiens à remercier ses élus de cette décision.

Je vous invite à parcourir ce document, dans lequel vous prendrez connaissance de l'ensemble des actions du SMABI. Vous y découvrirez les actions menées en 2022 notamment les travaux de restauration et de gestion des milieux humides et aquatiques. Vous trouverez également les coordonnées de l'équipe technique, n'hésitez pas à les solliciter pour toutes vos questions relatives à la compétence GEMAPI, la gestion du bassin versant.

Les conséquences du réchauffement climatique se font sentir, bien qu'en 2022, notre bassin fut épargné. Néanmoins, les faibles recharges des nappes, sont le signe de tensions à venir sur la ressource en eau. Je serai vigilant, avec la Commission Locale de l'Eau pour répondre aux enjeux de l'eau sur notre bassin conformément au Plan Eau présenté par le Gouvernement.

Notre action ne serait possible sans le soutien administratif, technique et financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Etat et du Département de l'Eure. Je tiens particulièrement à les remercier pour leur implication.

Bonne lecture !

Marcel SAPOWICZ

Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Président de la Commission Locale de l'Eau du Bassin Versant de l'Iton

LE BASSIN VERSANT DE L'ITON, L'ECHELLE COHERENTE DE GESTION DE L'EAU

Le périmètre du bassin versant de l'Iton est situé sur deux départements, l'Eure et l'Orne. Il s'étend sur près de 1200 km². Il est drainé par l'Iton qui prend sa source dans les collines du Perche Ornaïs, et va rejoindre l'Eure après un parcours de 132 km.

La particularité de ce bassin est d'être scindé en deux parties au régime hydraulique bien distinct. Ce phénomène est lié à la géologie spécifique de la Région avec la présence de Karst en sous-sol.

Chiffres clés

- 1 200 km²
- 2 Départements
- 114 communes

Hydrographie et hydrogéologie

- Réseau hydrographique total de l'Iton 381 km.
- Un affluent principal : le Rouloir
- Une craie très karstifiée constitue le substratum de la majorité du bassin versant à l'exception de la partie amont où affleurent les sables du perche, couche plus imperméable de fait de la présence de veines argileuses.
- Nappe de la craie principale aquifère du bassin. Les infiltrations rapides via les karst ou fissures rendent cette dernière particulièrement sensible aux pollutions de surface.



Figure 1 Le bassin versant de l'Iton

Données socio-économiques

- Bassin à dominante agricole avec des terres qui couvrent 70% de la superficie totale.
- Population concentrée à l'aval du bassin
- 112 communes intégrées dans le SAGE. Une population estimée à 152 813 habitants.
- Agriculture tournée vers les grandes cultures notamment céréalières.

Environnement

- 5 ZNIEFF de type 2 et 106 ZNIEFF de type 1.
- Directive Oiseau : 1 ZPS (1,35%)
- Directive Faune Flore Habitat : 5 ZSC (1,36% du BV)
- 1 arrêté de protection de biotope (4600 m²)
- 7 espaces naturels sensibles (167 ha|0,12% du BV)
- Milieux naturels d'intérêt : pelouses calcicoles, coteaux, zones humides et faune inféodée

LE SMABI, UN SYNDICAT POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton a été créé le 1^{er} janvier 2019, par arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-57 portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI). Il s'agit d'un syndicat mixte fermé composé de sept membres :

- ✓ Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie
- ✓ Communauté de communes du Pays de Conches
- ✓ Communauté de communes du Pays du Neubourg
- ✓ Communauté de communes Interco Normandie Sud Eure
- ✓ Communauté de communes Bernay Terres de Normandie
- ✓ Communauté de communes Roumois Seine
- ✓ Communauté de communes des Pays de L'Aigle

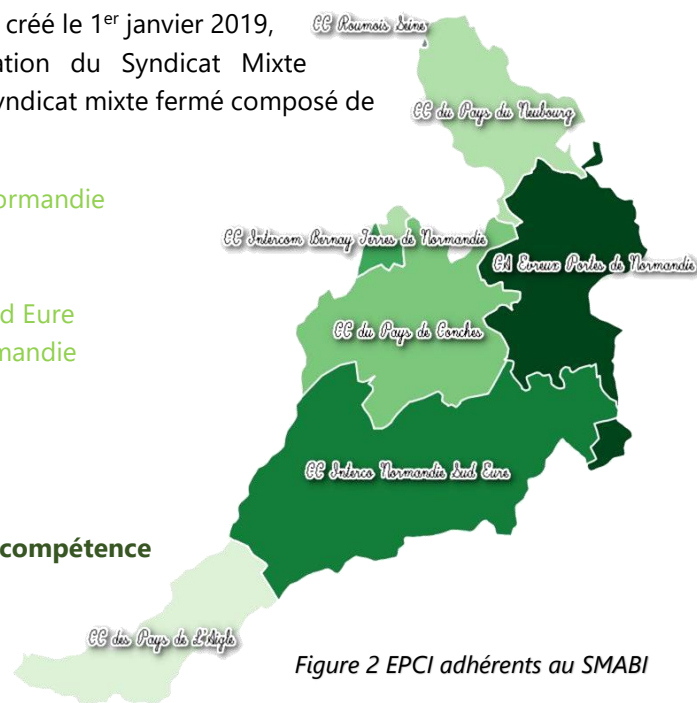


Figure 2 EPCI adhérents au SMABI

Le Syndicat assure **la cohérence et la coordination de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Iton.**

Concrètement, le syndicat mène des études et des travaux pour :

- Prévenir **des inondations** par la gestion d'un système d'endiguement
- Rétablir **le fonctionnement naturel des rivières** et contribuer à l'atteinte du bon état écologique
- Protéger **les zones humides** existantes et restaurer les milieux dégradés
- Porter le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin versant de l'Iton (SAGE ITON)



La compétence obligatoire de ce syndicat est l'exercice de la **GEMAPI** qui couvre les missions suivantes telles que définies à l'article **L.211.7** du Code de l'environnement :

- 1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



LE COMITE SYNDICAL, ORGANE DECISIONNEL DU SYNDICAT

Le SMABI est administré par un conseil syndical composé de sept élus, dont le président, M. Marcel SAPOWICZ et trois vice-président(es), Mme Martine SAINT-LAURENT, MM. ALORY et CHERON.

Composition du conseil syndical :

						
						
M. Christophe ALORY M. Jean Marie MAILLARD M. Alain COMONT	M. Gérard CHERON M. Gilles CHATEAUGIRON M. Etienne GALICHON	M. Marcel SAPOWICZ M. Jean Claude DUFOSSEY M. Christophe CAPELLE	M. Frédéric CHOPIN M. Bernard JUIN	M. Jérôme DEBUS Mme Annick LEMOIGNE	M. François BRIZARD M. Jean SELLIER M. Joël BRUNET	Mme Martine SAINT-LAURENT M. Jean Charles PARIS M. Marc ROMET

Le comité syndical s'est réuni lors de six séances en 2022 :

- Comité syndical 22-01 du 17 février
- Comité syndical 22-02 du 10 mars
- Comité syndical 22-03 du 2 juin
- Comité syndical 22-04 du 1^{er} septembre
- Comité syndical 22-05 du 17 novembre
- Comité syndical 22-06 du 8 décembre



Les réunions se déroulent à l'hôtel de ville de Conches-en-Ouche.

L'EQUIPE DU SMABI



Kévin CAILLEBOTTE
Coordonnateur SMABI
Animateur SAGE ITON



Sébastien BLEY
Chargé de missions
milieux aquatiques
et humides



Marcel SAPOWICZ
Président SMABI
Président CLE SAGE ITON



Antoine MOREL
Chargé de missions
milieux aquatiques
et humides



Véronique ROBERT
Agent comptable

Clarisse CASSIN
Assistante de Direction



Kévin CAILLEBOTTE

Téléphone : 06.79.22.22.76

Email : kevin.caillebotte@smabi.fr

Sébastien BLEY

Téléphone : 06.80.06.72.40

Email : sebastien.bley@smabi.fr

Antoine MOREL

Téléphone : 06.79.22.42.61

Email : antoine.morel@smabi.fr

La cellule animation milieux aquatiques agit sur 97% de la superficie du bassin versant.

INTERVENIR POUR GARANTIR LE BON ETAT ECOLOGIQUE DE NOS COURS D'EAU

Pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Loi sur L'eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), le SMABI porte des projets ambitieux de restauration des écosystèmes aquatiques et humides.

ETAT DES LIEUX 2019, LA REFERENCE SUR LA QUALITE DE NOS COURS D'EAU

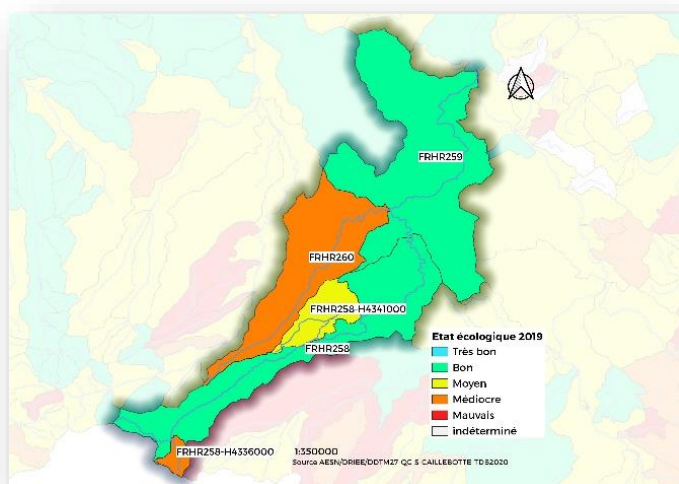
Les deux masses d'eau principales de l'Iton présentent selon l'état des lieux 2019 un bon état écologique (source AESN).

L'état écologique est bon pour l'ensemble des masses d'eau selon les critères d'évaluation de 2019. L'ensemble des masses d'eau de surface doivent être en bon état en 2027.

L'atteinte du bon écologique est intimement liée à l'amélioration des facteurs hydro morphologiques et à la qualité chimique des masses d'eau. La masse d'eau FRHR 258 a été réévaluée en 2022 [avec un état écologique moyen](#).

La carte ci-dessous représente l'état écologique des [masses d'eau superficielles](#) à l'échelle du bassin versant.

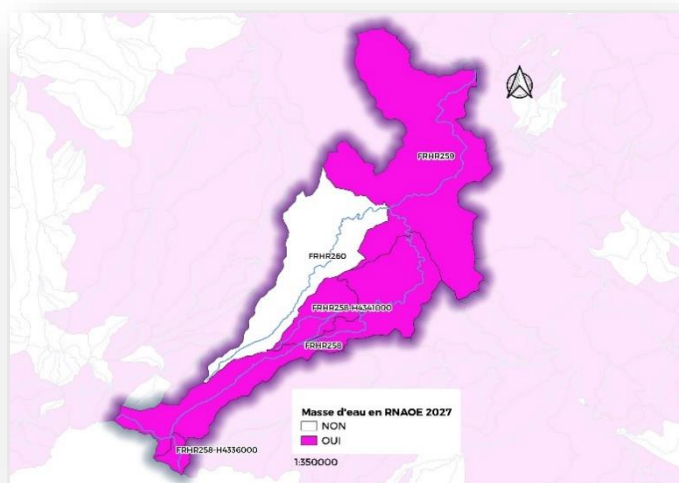
Figure 3 Etat écologique masses d'eau superficielles – EDL2019



Néanmoins, la continuité écologique n'est pas rétablie sur l'Iton sur l'ensemble du chemin préférentiel de continuité écologique.

« L'évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2027 (RNAOE), pour une masse d'eau donnée, consiste à évaluer les pressions significatives en 2027, en tenant compte de l'évolution prévisible des pressions sur les milieux (par exemple l'augmentation de la population) et des actions déjà engagées ou terminées par les maîtres d'ouvrage » [Etat des lieux, AESN 2019].

Selon ce principe, à l'échelle du bassin Seine Normandie 32% des cours d'eau en bon état écologique passerai à 18% en 2027. L'altération de l'hydromorphologie arrive en tête des pressions qui ont un impact significatif sur l'état des cours en 2027, le second facteur concerne les pesticides et le troisième est lié aux pollutions par les nitrates, phosphores et matières organiques.



4 masses d'eau sur 5 sur le bassin de l'Iton risquent de ne pas atteindre les objectifs environnementaux en 2027 du fait de l'hydromorphologie (voir cartographie ci-contre).

Le SMABI poursuit ses actions en faveur des milieux aquatiques et humides à travers sa programmation prévisionnelle.

Figure 4 RNAOE - Pressions hydro morphologiques BV Iton

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de l'Iton, pour une vision partagée de la ressource en eau. Issu de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la mise en place d'un **schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)** sur un territoire comme le bassin versant de l'Iton s'inscrit dans une logique de recherche permanente d'un équilibre durable entre la protection et la restauration des milieux naturels, les nécessités de mise en valeur de la ressource en eau, l'évolution prévisible de l'espace rural, l'évolution urbaine et économique et **la satisfaction des différents usages**.

Le SAGE décline localement les orientations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

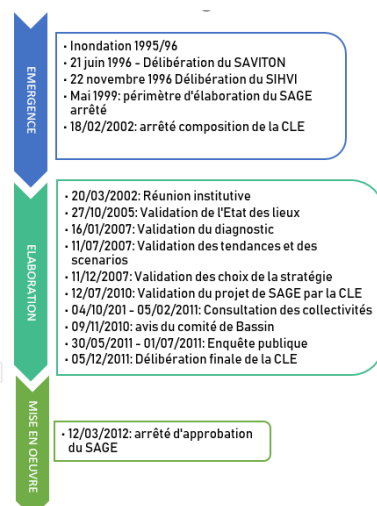
La LEMA (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques) de 2006 renforce le rôle des SAGE : il s'agit désormais d'un document central et structurant des politiques de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire.

Dans les 53 mesures du Plan Eau de 2023, il faut noter la volonté de moderniser les SAGE. La CLE est bien identifiée comme instance de dialogue et doit se doter d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource.

L'initiative du lancement de la procédure du SAGE sur le bassin de l'Iton est à mettre au compte des deux syndicats de rivière : le Syndicat de la Haute Vallée de l'Iton (SIHVI) et le Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton (SAVITON).

En effet, ces deux structures, suite aux inondations de l'hiver 1995-96, ont souhaité une action globale et concertée sur l'ensemble du bassin versant. Le Préfet de l'Eure a donc été saisi les 21 juin et 22 novembre 1996 afin de lancer la procédure d'émergence d'un **schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de l'Iton**. Le périmètre d'élaboration fixé par le SDAGE Seine Normandie a été arrêté par le Préfet de l'Eure au mois de mai 1999. Ce n'est que trois ans plus tard, en février 2002, que conformément à l'article L.212-4 du Code de l'environnement, le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté la commission locale de l'eau. Cette dernière est constituée de 40 membres.

Le Département de l'Eure va contribuer à la conception de ce SAGE en portant l'animation et les études nécessaires à son élaboration. Le SAGE pouvait entrer dans sa phase d'élaboration.



Le 25 avril 2002, la Commission Locale de l'Eau, créée par arrêté préfectoral du 18 février 2002, se réunissait pour la première fois. **L'élaboration du SAGE de l'Iton est donc entrée en phase active depuis 2002.**

Sur cette base, la Commission locale de l'eau a défini les enjeux majeurs pour le bassin de l'Iton qui sont au nombre de trois :

- **La gestion du risque inondation**
- **La préservation, la gestion et l'exploitation de la ressource en eau potable**
- **La préservation et la gestion des milieux aquatiques et humides**

La gestion du risque a été le point de départ du SAGE et constitue l'enjeu prioritaire du SAGE. Sur le volet quantitatif et qualitatif de la ressource, toute l'eau potable du bassin est produite à partir de la nappe de la craie. Protéger et gérer cette ressource est un enjeu stratégique pour le SAGE Iton. Ces deux enjeux ne seront pas satisfaits si l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles du bassin n'est pas obtenue. **Protéger les zones humides, redonner toutes les fonctionnalités au cours d'eau constitue également une priorité du SAGE Iton.**

ZOOM sur la Commission Locale de L'eau

La commission locale de l'eau est l'instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE. Commission administrative sans personnalité juridique propre, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, de mise en œuvre et de révision du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes.

Elle a été renouvelée pour la dernière fois le 13 septembre 2021. La composition de la CLE du SAGE de l'Iton est définie par arrêté préfectoral conformément à l'article R 212-29 du code de l'environnement en date du 27 mai 2021.

Ainsi la commission locale de l'eau est composée de 41 membres représentatifs du territoire répartis en trois collèges : les représentants des élus locaux (21), les représentants des usagers (11), les représentants des administrations (9) : Préfecture, DREAL, Agence de l'eau Seine Normandie.

La commission locale de l'Eau du bassin versant de l'Iton s'est réunie le 21 septembre 2022 sous la présidence de M. SAPOWICZ. Lors de cette réunion, les règles de fonctionnement de la CLE ont été approuvées, la composition du bureau modifiée. Cette date marque le lancement officiel de l'élaboration du **Plan Pluriannuel en faveur des Milieux Humides et Aquatiques (PPMHA)**. Le protocole de cette étude a été présenté ainsi que la finalité attendue. L'objectif de ce document cadre est de doter la CLE d'un inventaire complet des zones humides et de fournir ces informations aux différents opérateurs de l'aménagement du territoire en vue de leur préservation dans les documents d'urbanisme.

L'article L.214-1 du Code de l'Environnement stipule :
« sont soumis aux dispositions des articles L.214-2 à L.214-6 les installations, les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux, la destruction des frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.

Les avis consultatifs de la CLE, vérifier la conformité des projets vis-à-vis du SAGE.

Le 29 juillet 2022, la Commission Locale de L'Eau a été saisie pour l'instruction d'un dossier d'autorisation environnementale relatif au projet d'aménagement de Cambolle à Evreux. Lors de la réunion du 21 septembre, le projet a été présenté. Les éléments présentés étant en conformité avec le SAGE ITON, la commission a donc donné un avis favorable.

L'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE ITON), un appui administratif et technique au service de la protection de la ressource en eau.

Dans le cadre de l'animation du SAGE, cette dernière participe à de nombreux projets, au suivi de leurs élaborations. En 2022, l'animateur a participé aux réunions suivantes :



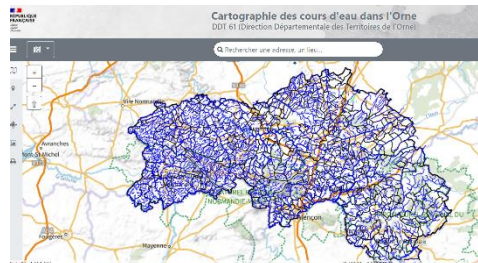
Animation/Partages de connaissances/réunions techniques

- ✈ Participation aux ateliers organisés par le Syndicat d'eau Potable et d'assainissement du Sud de l'Eure (SEPASE). Retour en images : <https://www.youtube.com/watch?v=ti1ZarKh0fQ>
- ✈ Problématique Eaux pluviales urbaines sur la commune d'Arnières-sur-Iton, accompagnement dans le processus de décision
- ✈ Participation à une réunion technique pour le projet de **voie verte** dans la vallée de l'Iton (Département de l'Eure)
- ✈ Participation au Comité de pilotage du **programme de réintroduction** du sonneur à ventre jaune dans la vallée de l'Iton
- ✈ Suivi technique et financier de **l'étude de dangers** du système d'endiguement de Navarre sur la commune d'Evreux
- ✈ Participation au comité de pilotage de l'étude réalisée par le BRGM sur **le rôle du Karst dans les crues de l'Iton**
- ✈ Participation à une réunion technique relative au plan d'actions régional de **la stratégie nationale des aires protégées (SNAP)**
- ✈ Participation aux réunions de la Mission Inter Services de L'Eau et de La Nature (MISEN) organisées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure.
- ✈ Participations aux ateliers « **trames vertes et bleues** » organisés par Evreux Portes de Normandie (EPN).
- ✈ Participation au comité de suivi « **espèces protégées** » dans le cadre de la Déviation Sud-ouest d'Evreux.
- ✈ Participation au comité technique n°2 relatif à l'étude de faisabilité pour le rétablissement de **la continuité écologique** au droit de l'usine SAFE ONIP sur la commune de La Vacherie, organisé par la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE)
- ✈ Elaboration du DDTour avec l'Agence Normande pour la Biodiversité et le Développement Durable (ANBDD), le Département de l'Eure et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). Le **DDTour** est une **offre** de visites de terrain permanente proposée par l'ANBDD. Le DDTour facilite l'accès à des visites courtes de sites démonstratifs du développement durable. Le « circuit n°15 » a donc été créé autour de l'Espace

Naturel Sensible (ENS) de la zone humide du Fourneau situé sur une ancienne friche industrielle. Sur ce site un projet ambitieux de renaturation de l'Iton a été mené.

Pour en savoir plus : <https://www.anbdd.fr/developpement-durable/initiatives-et-experiences/ddtour/decouvrez-loffre-de-visites-ddtour-des-collectivites/circuit-15-de-la-renaturation-du-cours-de-liton-a-la-reduction-du-risque-inondation-un-projet-exceptionnel-au-fil-de-leau/>

- ✈ Concertation avec le Groupe Mammalogique Normand (GMN) pour la mise en place de suivis « mammifères » sur le bassin de l'Iton dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC).
- ✈ Participation au groupe de travail, « caractérisation des cours d'eau » dans le département de l'Orne, porté par la Direction Départementale des Territoires (DDT). L'objectif du groupe est de suivre l'avancement de la cartographie initiée en 2015. L'objectif est de mieux caractériser les cours d'eau pour que les riverains fassent la distinction avec un fossé, non soumis aux mêmes règles pour leur entretien et travaux.



Pour en savoir plus : <https://www.orne.gouv.fr/cartographie-des-cours-d-eau-ornais-a7414.html>

Pour avoir accès à la cartographie :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=a9fd9515-c36e-4ef6-ac8a-94cdd012f87b>

- ✈ Participation au comité de suivi de la construction de la Déviation sud-ouest d'Evreux (DSOE)
- ✈ Participation à une réunion relative à la défense incendie suite aux travaux de rétablissement de la continuité écologique sur la commune de Chaise-Dieu-Du-Theil
- ✈ Participation à la Commission Départementale sur les Risques Naturels Majeurs (CDRNM) de l'Eure
- ✈ Organisation d'une réunion relative à l'adhésion de la Communauté de communes des Pays de L'Aigle
- ✈ Réunions d'élaboration des ateliers participatifs eau et climat (X3)
- ✈ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), participation aux réunions avec les opérateurs du bassin pour mise en place de mesures pour les zones humides

Documents d'urbanisme, aménagement du territoire

- ✈ Participation aux ateliers du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) de l'Interco Normandie Sud Eure (INSE)
- ✈ Participations aux réunions organisées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) porté par l'Intercom Bernay terres de Normandie (IBTN).
- ✈ Participation à l'expérimentation « des espaces de nature près de chez vous » animé par le Conseil départemental de l'Eure en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 27). L'objectif principal de ce dispositif est de rapprocher les eurois de leurs espaces de nature. Damville et Rugles ont été retenues dans ce dispositif.

Formations, colloques, séminaires suivis

- ✈ Formation dispensée par l'Association de Recherche sur le Ruissellement, l'Erosion et l'Aménagement du Sol (AREAS) sur le dimensionnement des aménagements d'hydrauliques douces
- ✈ Formation sur le guide des végétations de zones humides organisée par le Conseil Départemental de l'Eure et le conservatoire Botanique de Bailleul (CBL)
- ✈ Séminaire des animateurs SAGE à SAINT-AGNAN du 18 au 20 mai 2022 sur le thème de la stratégie des SAGE.

Pour en savoir plus : <https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/politique-territoriale>

- ✈ Participation à l'assemblée générale de l'Association des syndicats de bassin (ASYBA)

Comités sécheresse

- ✈ Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure : participation au comité sécheresse des 18 mars, 2 juin et 15 septembre
- ✈ Direction Départementale des Territoires de l'Orne : participation au comité sécheresse du 31 mai 2022

L'animation milieux aquatiques et humides, au service des milieux aquatiques et de la biodiversité

Les missions de l'animation du SMABI ont pour objectif d'assurer la concertation et la mise en place d'actions en faveur de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. L'animation favorise les relations et échanges avec tous les acteurs du territoire, permettant les interactions avec les partenaires pour faire les liens entre les projets quand cela est possible ou mutualiser les moyens en faveur de la biodiversité.



Elle constitue le vecteur indispensable de la communication et du conseil auprès des collectivités et des privés.

Depuis près de dix ans, l'animation milieux aquatiques a permis des gains environnementaux pour le bassin versant de l'Iton. En tout premier lieu, elle a contribué à limiter la dégradation du milieu et l'érosion de la biodiversité. En effet, la présence permanente sur le territoire, permet une vigie sur la rivière (crue, étiage, pollution, infractions, dégradations du milieu, ...), un contrôle, et un conseil des usagers de la rivière (productions de fiches conseil sur l'entretien, rencontre des habitants, animation « grand public » ...). La réalisation de plans de gestion a contribué à obtenir une analyse approfondie de la rivière, une meilleure compréhension du fonctionnement global et une connaissance du terrain.

Leurs mises en œuvre ont permis la réalisation d'actions diverses de restauration des milieux aquatiques et humides, pour une gestion cohérente des milieux.

Des actions ambitieuses ont participé à l'amélioration de l'hydromorphologie de certains tronçons de rivière. Grâce aux travaux de restauration de la continuité écologique, des circulations biologiques sont favorisées, avec une mobilisation des sédiments plus importante et l'apparition de nouveaux faciès lotiques accompagnés des substrats plus grossiers.

L'acquisition et la gestion de zones humides pour la préservation d'habitats communautaires, a permis l'étendue des mégaphorbiaies, ainsi que d'espèces patrimoniales (odonates, amphibiens, reptiles, lépidoptères, ...). Notamment, l'acquisition de parcelles sur le site NATURA 2000 « Le Hom » sur la commune de La Vacherie permet le développement d'une population relictuelle de sonneurs à ventre jaune. Les travaux de renaturation tant à proximité du site que sur l'ensemble du bassin de l'Iton offrira des habitats propices à l'espèce dans le cadre de sa conservation.



Le Contrat territorial Eau et Climat (CTEC), mobiliser les acteurs pour répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique

En 2022, l'animation du SAGE ITON a accompagné l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) du bassin de l'Iton. Ce dernier signé le 10 décembre 2021, est élaboré pour trois ans. Son objectif est de répondre aux enjeux de gestion des milieux aquatiques et de protection de la ressource en eau et mobilise onze maîtres d'ouvrage sur le bassin versant de l'Iton.



A noter que l'engagement financier de 40% du montant total du contrat est atteint sur l'exercice 2022.

DES ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, notamment au regard des items 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement le SMABI agit concrètement pour la préservation des milieux aquatiques et humides.

FOCUS SUR LE PLAN PLURIANNUEL EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES (PPMHA), UN OUTIL OPERATIONNEL POUR PRESERVER, GERER ET RESTAURER LES MILIEUX

L'année 2022 marque le lancement du Plan Pluriannuel en faveur des milieux aquatiques et humides (PPMHA). Il s'agit de l'élaboration du premier plan de gestion à l'échelle du bassin versant.

L'intérêt de cette démarche est d'obtenir un diagnostic complet des cours d'eau du bassin. **Pourquoi faire un diagnostic ?** Dans un contexte de **changement climatique** et de **préservation** de la ressource en eau, il est nécessaire d'avoir un état des lieux complet du bassin versant avant d'engager des actions conservatoires ou de restauration. L'ensemble du territoire sera parcouru afin de collecter un maximum d'informations indispensables à la compréhension du fonctionnement des milieux naturels. L'ensemble des compartiments du cours d'eau est examiné comme l'état sanitaire des ripisylves, la granulométrie du lit, l'état général des berges, la présence d'espèces invasives...etc. Un inventaire des **zones humides** du bassin sera également réalisé. En effet, l'acquisition de connaissances est un préalable avant toute intervention. Ce travail permettra d'élaborer un programme pluriannuel d'actions, permettant de les hiérarchiser dans le temps et l'espace.



Dans le cadre de l'élaboration du **Programme Pluriannuel en faveur des milieux aquatiques et humides**, un diagnostic de la rivière Iton et de ses affluents se déroulera de **fin mars à fin juin 2023**. L'un des cours d'eau, qui traversent les zones humides, sera examiné dans les détails.

Cette mission de diagnostic va nécessiter le passage de personnels sur les berges et les pontons. **L'ensemble se déroulera dans le respect de vos terrains et clôtures (simple passage humain)**



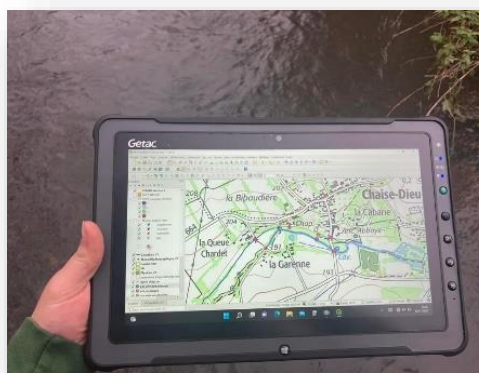


Figure 5 Inventaire pédologique et visuel de la tablette de terrain

Concrètement, les actions correspondent à des restaurations légères comme la réfection de berges en **génie écologique**, la pose d'équipement agropastoraux. Mais également à des opérations plus ambitieuses, comme des opérations de **rétablissement de la continuité écologique** (arasement de seuil, rivières de contournement...etc).

FOCUS SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'ITON AU DROIT DU MOULIN DE HOUETTEVILLE

Le moulin de Houetteville se situe à 8 kilomètres de la confluence avec la rivière Eure. Ses ouvrages transversaux au bras naturel constituent un obstacle total à la continuité écologique. Les principaux organes du moulin avaient été démantelés. Les propriétaires souhaitaient trouver une solution pour limiter l'entretien de cette propriété, de nombreux embâcles se formaient au droit des ouvrages. Le syndicat les a donc accompagnés, l'opportunité de concilier le **souhait** des propriétaires et le rétablissement de la **continuité écologique** s'est traduit par la proposition de l'arasement du seuil du moulin. Dix années auront été nécessaires entre la première étude et la réalisation de ces travaux. En effet, cette opération située au cœur du village a nécessité des ajustements en concertation avec les riverains du bief. Néanmoins, un consensus a été trouvé par le comblement de l'ancien bief qui de son inutilisation provoquait quelques désagréments.



3 km de cours
d'eau
décloisonné



Figure 6 Vue amont de l'ouvrage

Les travaux ont débuté au mois de septembre. La première étape a consisté à mettre la zone de travaux hors d'eau afin d'aser l'ancien seuil et reprendre les maçonneries du site.



Figure 7 Avant et après travaux – vue aval

A l'aval du moulin, l'ancien canal usinier a ensuite été comblé et les parcelles attenantes débarrassées des espèces exotiques envahissantes. Le réseau d'eau pluvial a été prolongé.



Figure 8 Avant et après travaux - canal de fuite

Le montant de l'opération s'élève à **171 728,40 euros HT**.

FOCUS SUR LA CREATION D'UNE MARE SUR L'ESPACE NATUREL DU FOURNEAU A CONDE-SUR-ITON

1 mare créée

L'Espace Naturel du Fourneau, situé sur la commune déléguée de Condé-sur-Iton est géré par le SMABI depuis 2020. Véritable havre de paix pour la biodiversité, ce site a bénéficié d'un diagnostic complet réalisé par le Conservatoire d'Espace Naturel de Normandie (CEN). A l'issue de ce travail d'inventaire, ce dernier a produit un plan de gestion, afin de favoriser l'expression de la biodiversité. Cette programmation prévoyait la création d'une mare. Le SMABI a donc procédé à sa réalisation en novembre 2022.





Figure 9 Vue de la mare créée



En mai 2023, cette nouvelle mare a été investiguée dans le cadre du protocole [POP AMPHIBIEN](#), et un triton palmé mâle a été observé.

Le montant de l'opération s'élève à **1 200 euros HT**.

FOCUS SUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION LEGERE DE ZONE HUMIDE SUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE CHAMBRAY

2 mares créées
750 m² de ZH
restaurées



Dans le cadre de la réalisation du plan de gestion écologique et du programme de conservation du Sonneur à ventre jaune, des travaux écologiques ont été programmés sur le site ENS « le domaine de Chambray » situé dans la commune de Mesnil-sur-Iton (27). En collaboration avec, l'Observatoire Batrachologique Normand, le Conservatoire d'Espace Naturel de Normandie et le Lycée Agricole de Chambray, ces travaux visent à restaurer des zones humides et à agrandir le réseau de sites aquatiques sur la parcelle la plus à l'Est du site, nommée parcelle « Aigremont ».

Les travaux ont consisté à la création d'une zone d'étrepage afin de retrouver les conditions favorables au développement d'une végétation humide. La première couche de sol est retirée en prenant en compte la topographie du site. Un fossé a également été restauré en connexion avec cette zone d'étrepage. Puis quatre fossés ont été creusés dans le but de proposer des habitats humides temporaires. Deux mares intra-boisement d'une superficie comprise entre 10 et 20m² et d'une profondeur de 80 cm ont été creusées.

Le SMABI a participé à un des lâchers sur le site des crapelets Sonneur à ventre Jaune.



Figure 10 1) Réunion de piquetage 2) Broyages préalables 3) mise en place de pierriers 4) création de mare 5)&8) Création fossés 6) étrepage 7) lâcher de crapelets

Le montant de l'opération s'élève à **7 300 euros HT**.

FOCUS SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE 2022

Les travaux de restauration de la ripisylve se sont principalement déroulés sur deux sites. Le premier sur la commune de Glisolles, le long du canal du Rouloir, les arbres dépérissant ont été préalablement abattus en vue de réaliser des travaux de réhabilitation du canal. Sur les berges de l'Iton, les peupliers cultivar ont été sélectionnés et valorisés en plaquettes forestières.

2 sites

1,3 km
ripisylve
restaurée



Figure 11 Opération d'abattages mécaniques

Le deuxième site se situe sur la commune de Mesnil-sur-Iton, sur la commune déléguée du Roncenay-Authenay. Sur une parcelle propriété du SMABI, contigüe à la « zone humide des poulies », une opération d'abattage des peupliers a été engagée afin de restaurer la ripisylve sur 700 ml environ. Les souches ont été rognées.



Figure 12 Alignement de peupliers dépérissant

Les bois sont valorisés par la filière « bois énergie ». Le montant total de l'opération est de **24 180 euros HT**.

FOCUS SUR LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES ET DES CHAMPS D'EXPANSION DES CRUES

Acquisition de prairies à Normanville, restaurer et préserver un champs d'expansion des crues.

**16 ha
acquis**

Le SMABI a élaboré sa stratégie foncière entérinée par délibération du comité syndical du 12 décembre 2019. L'acquisition de surfaces significatives en zone humide riveraine de l'Iton est un axe important de cette stratégie. L'objectif poursuivi dans ce type d'acquisition doit permettre à minima la conservation d'un site mais également la possibilité de le restaurer en vue d'améliorer sa fonctionnalité.

Les zones humides sont des écosystèmes qui contribuent par leur présence à de nombreux enjeux et ne sont pas dénuées d'intérêt économique. Et c'est une réalité, par les services qu'elles rendent à la société, ces zones humides contribuent à limiter les coûts induits par les conséquences du changement climatique. Pour exemples, elles jouent le rôle de réserve d'eau en période de sécheresse et de lieu de stockage en période de forte pluie. Elles offrent également des services par nature car elles sont valorisées par les activités touristiques, de loisir ou de production (chasse, pêche, randonnée, élevage ...).

Dans cette optique, le SMABI a acquis, avec l'appui de la SAFER Normandie en 2022, 16 ha de prairies inondables sur la commune de Normanville. Dans ce secteur, l'Iton a été recalibré, sa **plaine alluviale** remblayée. L'objectif du syndicat est d'étudier la faisabilité technique de renaturation de ce tronçon et de restaurer la fonctionnalité de la zone humide en lien avec sa **nappe alluviale**. Cette opération permettrait également de restaurer un champs d'expansion des crues.



Figure 13 Carte illustrant les parcelles acquises

Le montant total de l'opération est de 128 831,22 euros HT.

Création d'une zone humide compensatoire dans le cadre de la construction de la déviation sud-ouest d'Evreux.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre de l'arrêté n°DDTM/2021/110 portant autorisation au titre du code de l'Environnement de la Déviation sud-ouest d'Evreux section Cambolle (RN 1013) – Les Fayaux (RD6154) et notamment sur « les mesures de réduction des effets compensatoires et correctrices en phase d'exploitation relatives aux eaux superficielles et souterraines et **aux milieux aquatiques** ».

Les travaux ont pour objectif de compenser la destruction de 550 m² de zone humide. Suite à des relevés floristiques et des sondages pédologiques. Un secteur approprié pour appliquer la mesure de compensation a été retenu situé à proximité de la zone détruite. Il s'agit d'une petite **zone humide** de 200 m² environ alimentée par le bras des marronniers. Les travaux consistent donc à agrandir cette zone afin de bénéficier de débordements du **bras des marronniers** lors d'épisodes hivernaux. Les travaux ont consisté à un terrassement préalable de la zone concernée. Les végétaux ont été préalablement mis en jauge en vue de leur réimplantation. La zone a ensuite été nappée d'argile et les végétaux transplantés.



Figure 14 Travaux terminés et vue "inondée" du site

Le montant total de l'opération est de **52 375 euros HT**. **L'opération est intégralement financée par la DREAL Normandie.**

SENSIBILISER SUR LES ENJEUX DES MILIEUX AQUATIQUES FACE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE



L'**adaptation au changement climatique** questionne notre société. Il est primordial d'éveiller les enfants du bassin de l'Iton aux questions de protection de l'eau, des milieux naturels et aux conséquences du réchauffement climatique.

Dans ce cadre le SMABI participe à des classes d'eau organisées par les enseignants. Cela a été le cas en 2022, avec le groupe scolaire de Sylvains-Les-Moulins. Organisées les 30 et 31 mai, les élèves de cette école ont été invités à découvrir la zone humide du Fourneau. Au programme, découverte de la faune et de la flore de ce site. L'intégralité des classes élémentaires a participé à cet évènement.

L'école Guy de Maupassant de Breteuil-sur-Iton a bénéficié d'une intervention en classe le 24 février. Les notions de bassin versant et du **grand**



Figure 15 Découverte de la passe à poissons sur l'ENS du Fourneau à Condé-sur-Iton

cycle de l'Eau ont été abordées, en préalable, d'une animation du Centre de Ressources et d'éducation à l'environnement (CREE) avec la plantation d'arbres.

La zone humide des Poulies a bénéficié de la pose de panneaux pédagogiques pour inviter les promeneurs à découvrir le site, les éléments du paysage qui le composent ainsi que des informations sur la réalisation des travaux. Les panneaux sont réalisés par les animateurs du SMABI et les illustrations par un dessinateur local.

Les animateurs du SMABI ont partagé également leur expérience avec des apprenants du Centre de formation pour adulte du CFPPA d'Evreux. L'occasion pour eux d'illustrer des opérations basées sur le génie végétal et de découvrir des travaux de restaurations écologiques.

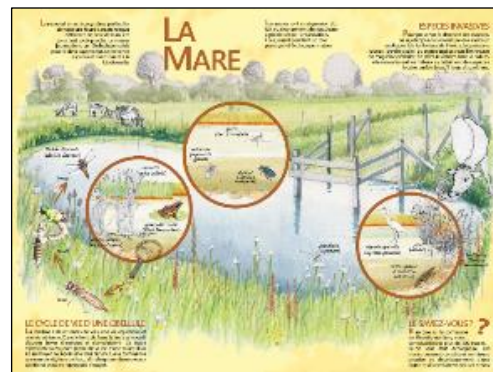
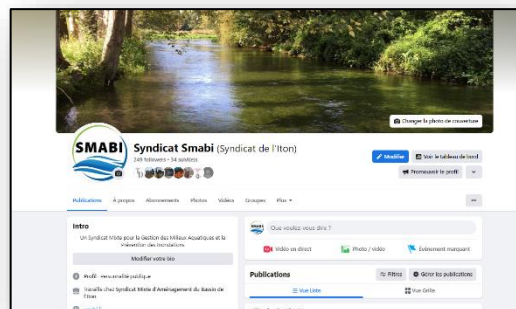


Figure 16 Vue d'un panneau pédagogique installé à Damville sur la zone humide des Poulies

COMMUNIQUER

Le SMABI bâtit sa communication avec un site internet, les réseaux sociaux (FACEBOOK & LINKEDIN), des articles dans les informations communales et articles de journaux locaux. En 2022 le SMABI a amélioré sa visibilité avec le flocage notamment de ses véhicules.



Pour le site internet : <https://smabi.fr/>

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100086103680411>

L'organisation des ateliers « eau et climat » est l'occasion pour le syndicat de se faire connaître auprès des collectivités du bassin.

Les animateurs du syndicat ont également participé à un événement grand public, les végétales de Chambray. Premier rendez-vous organisé par Mesnils-sur-Iton, pour les passionnés de jardin, le SMABI a proposé une animation autour des zones humides et de leur végétation.

Pour l'occasion, les animateurs avaient installé l'exposition de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, « de la source à l'estuaire ».



Figure 17 Stand du SMABI "aux végétales de Chambray"

L'équipe administrative et technique produit des articles à destination des collectivités pour intégrer des informations relatives au bassin de l'Iton dans leurs publications. La photo ci-contre en est un exemple. Elle illustre une information sur la zone humide des Poulies dans le magazine « Mesnils-sur-Iton comme on l'aime ».

AMELIORER LES CONNAISSANCES, VEILLER SUR LE BASSIN DE L'ITON



De manière générale, les techniciens du SMABI réalisent différentes missions telles que :

- Le suivi des niveaux d'eau, campagne de jaugeages étiage et suivis post-travaux,
- Inventaires faune & flore (POP amphibien, STELI, STOC...etc),
- Veille pollution,

Le Syndicat a investi dans un courantomètre afin de réaliser les jaugeages de contrôle post-travaux ainsi que les suivis d'étiage.

Suite à la constatation de divers dysfonctionnements sur le bras de Verneuil, le SMABI a décidé d'engager une campagne de jaugeage pour connaître finement la répartition des débits dans le secteur de Francheville/Bourth/Verneuil-sur-Avre. L'objectif de cette étude est de proposer une solution technique afin de concilier les usages dans ce secteur et régler les différentes prises d'eau.



Figure 18 Jaugeage en cours

L'animation du Syndicat a collaboré avec le service Prévision des crues dans le cadre de leur projet d'amélioration de la qualité de la donnée au droit de la station hydrométrique de Damville. En effet, dans le cadre de l'étude d'amélioration de la connaissance du rôle contributif du karst dans les crues de l'Iton menée actuellement par le BRGM, des équipements d'enregistrement de débits complémentaires sont installés sur l'Iton. La station de Damville déjà existante a bénéficié d'un débitmètre. Afin de caler au mieux la mesure de débit, le service prévision des crues a engagé des travaux de resserrement du lit en aval du pont sur lequel est installée la sonde.

VIGICRUES



BUDGET ET ELEMENTS FINANCIERS



Le budget primitif 2022 prévoyait 488 630 euros de dépenses de fonctionnement et 1 418 602 euros en investissement.

Les **dépenses** du Syndicat correspondent essentiellement aux charges générales, aux charges de personnel et élus et aux dépenses de gestion des **espaces naturels** gérés par le syndicat.

	BP 2022	Réalisé
Charges à caractère général	140 004 €	68 142 €
Frais de personnel	251 750 €	169 250 €
Autres charges de gestion courante	46 600 €	44 473 €
Dépenses imprévues & charges financières	43 500 €	571 €
Amortissements	6 776 €	7 696 €
Total dépenses de fonctionnement	488 630 €	290 132 €

Les recettes de **fonctionnement** reposent sur les participations des six EPCI adhérents soit 119 900 euros. Le syndicat perçoit également de **l'Agence de l'Eau Seine Normandie** des subventions pour les missions d'animation.

	BP 2022	Réalisé
Atténuation de charges	0 €	0 €
Dotations et participations	203 438 €	221 356 €
Autres produits de gestion courante	1 050 €	983 €
Produits exceptionnels	0 €	11 752 €
Total recettes de fonctionnement	204 488 €	234 091 €

Les **investissements** du Syndicat sont dédiés aux études de maîtrise d'œuvre et travaux relatifs à l'atteinte du bon état écologique de l'Iton et de ses affluents. Ils prennent différentes formes comme par exemple l'acquisition de zones humides, des travaux de rétablissement de la continuité écologique, la pose d'équipement agropastoraux, la conception du site internet etc...

	BP 2022	Réalisé	Restes à réaliser
Immobilisations incorporelles	171 212 €	3 649,99 €	-
Immobilisations corporelles (matériels informatiques)	10 000 €	8 414,38 €	-
Subventions d'équipement versées	28 000 €	27 359,55 €	-
Total des opérations d'équipement	572 880 €	270 406,21 €	203 226 €
Dépenses imprévues	10 000 €	-	-
Subvention d'investissement	39 892 €	19 892 €	-
Total des opérations pour compte de tiers	511 000 €	320 220,06 €	79 000 €

Total des dépenses réelles d'investissement	1 343 584 €	649 942,19 €	282 226 €
Opérations patrimoniales	68 240 €	58 239,27 €	-
TOTAL	1 411 824 €	708 181,46 €	282 226 €

Concernant les investissements ils sont financés par l'autofinancement du syndicat et par les participations des EPCI membres dans le cadre des opérations pour compte de tiers (opérations d'équipement). Ils sont subventionnés par [l'Agence de l'Eau Seine Normandie](#), l'Etat et le [Conseil Départemental de l'Eure](#).



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON

9 rue Voltaire

27000 EVREUX

<https://smabi.fr/>

info@smabi.fr

